

Bilan de qualité de l'air en 2016

Nouveau Rhône / Métropole de Lyon



Diffusion : Mai 2017

Siège social :
3 allée des Sorbiers 69500 BRON
Tel. 09 72 26 48 90
contact@atmo-aura.fr



Sommaire

1. Contexte et enjeux du territoire.....	3
1.1. Éléments de contexte	3
1.2. Polluants à enjeux.....	4
2. Bilan 2016 en cartes et en chiffres	5
2.1. Cartes d'exposition de la population.....	5
2.2. Les épisodes de pollution.....	12
2.3. Tendances et évolutions / Niveaux spécifiques	14
3. Leviers et actions.....	20
3.1. Sources d'émissions.....	20
3.2. Plans d'actions sur le territoire	24

1. Contexte et enjeux du territoire

1.1. Éléments de contexte

Dans le département du Rhône, territoire particulièrement sensible à la pollution atmosphérique, des vents dominants orientés Nord-Sud et Sud-Nord ont tendance à favoriser la dispersion des polluants, mais peuvent aussi importer des masses d'air polluées : import d'ozone l'été de la région PACA, import de poussières secondaires en fin d'hiver et au printemps du Nord et de l'Est de l'Europe. En hiver, les inversions de températures favorisent la stagnation des polluants à basse altitude : l'accumulation engendrée peut alors être rapidement la source d'épisodes pollués.

L'agglomération lyonnaise, 2^{ème} unité urbaine française, reste la zone la plus sensible du territoire. Elle accueille en effet une forte population et d'importantes activités humaines, des axes routiers au trafic chargé et un tissu industriel important, notamment dans le sud de l'agglomération, concentrant ainsi des émissions polluantes d'origine routière, industrielle et tertiaire.

Le sud de l'agglomération lyonnaise reste une zone fortement industrialisée avec la nécessité de maintenir une surveillance spécifique liée aux émissions de composés particuliers tels que le benzène, le benzo(a)pyrène ou encore le dioxyde de soufre. Les activités industrielles engendrent également de fréquentes nuisances olfactives qui impactent aussi bien les riverains des zones industrielles que les habitants du centre de l'agglomération.

1.2. Polluants à enjeux

Même si les niveaux des différents polluants ont diminué en 2016, le département du Nouveau Rhône et la Métropole de Lyon restent concernés par des problèmes réglementaires :

- Dépassement de la valeur limite annuelle en NO₂ (aux abords des voiries principales)
- Dépassement de la valeur cible pour la santé en O₃ (en zones périurbaines)

A noter que l'évaluation des concentrations des différents polluants sur l'ensemble du territoire, grâce à la modélisation, indique un possible dépassement réglementaire :

- ⇒ de la valeur limite journalière en PM10, mais de faible ampleur et uniquement en zones de proximité routière
- ⇒ de la valeur cible pour la végétation en O₃, dans les zones périurbaines et rurales

Bilan des dépassements réglementaires aux stations de mesures :

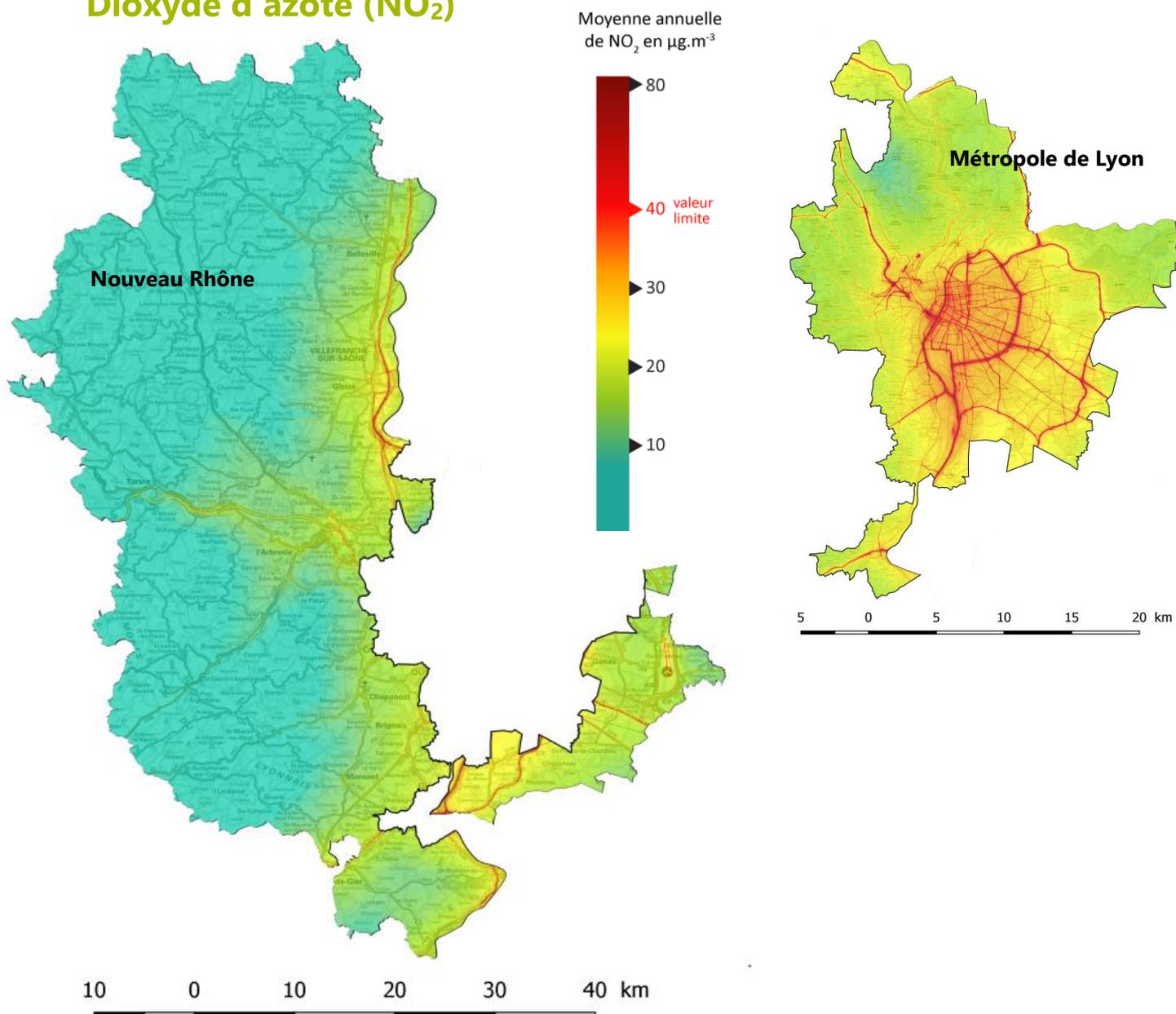
Bilan 2016 - Composés soumis à Valeurs Limites										
Composé réglementé	PM10		PM2,5	NO ₂		SO ₂		C ₆ H ₆	ML (Pb)	CO
Valeur réglementaire	VL jour	VL année	VL année	VL heure	VL année <i>40 µg/m³ en moy. annuelle</i>	VL heure	VL jour	VL année	VL année	VL année
FOND										
PROX AUTO					3 sites sur 4 Lyon Périphérique (71 µg/m ³) A7 Sud Lyonnais (65 µg/m ³) Lyon Trafic Jaurès (41 µg/m ³)					
PROX IND										

Bilan 2016 - Composés soumis à Valeurs Cibles						
Composé réglementé	O ₃		BaP	ML (As)	ML (Cd)	ML (Ni)
Valeur réglementaire	VC jour / santé <i>25 jours dpt du max jour 120 µg/m³ moy 8h</i>	VC végétation	VC année	VC année	VC année	VC année
FOND	1 site sur 9 Ternay (30 jours)					
PROX AUTO						
PROX IND						

2. Bilan 2016 en cartes et en chiffres

2.1. Cartes d'exposition de la population

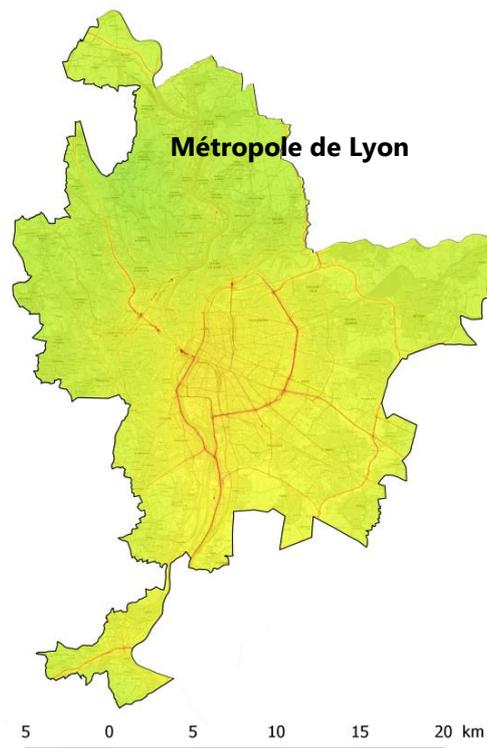
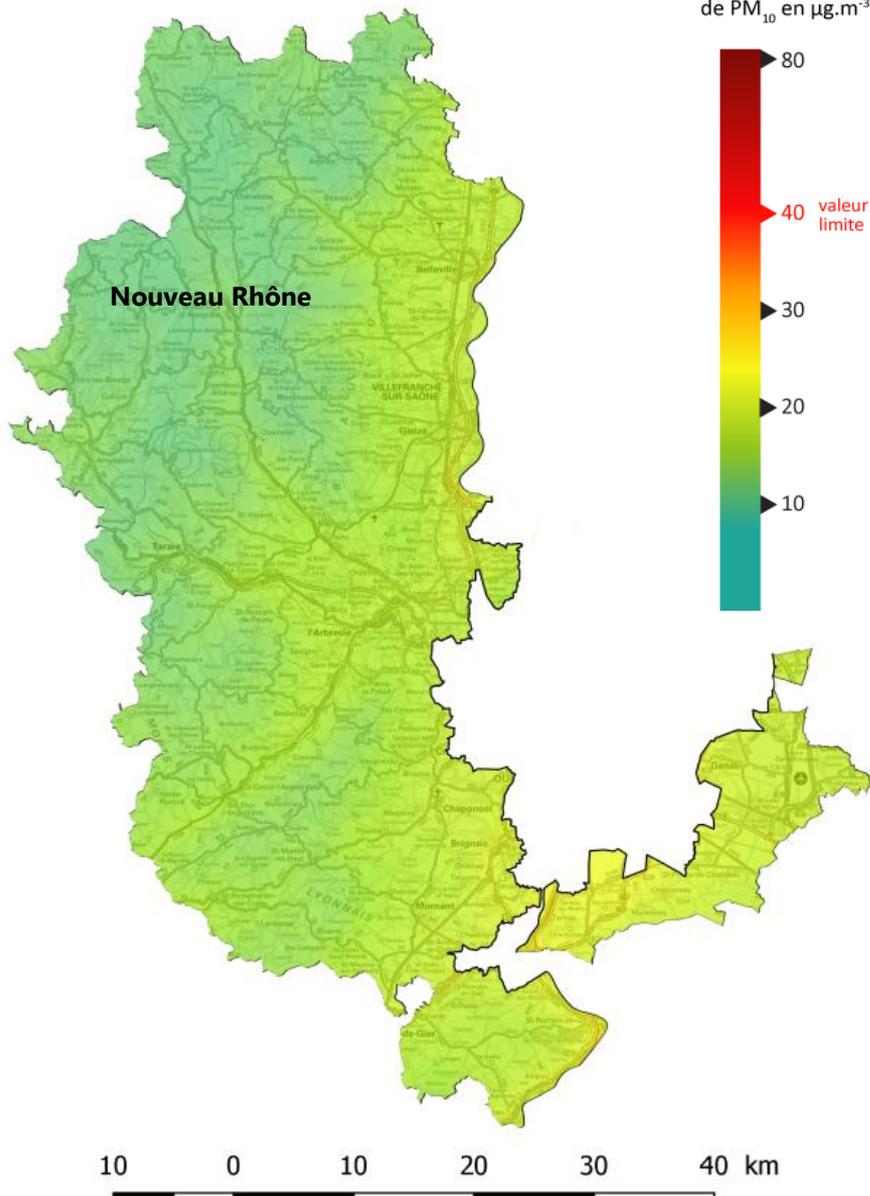
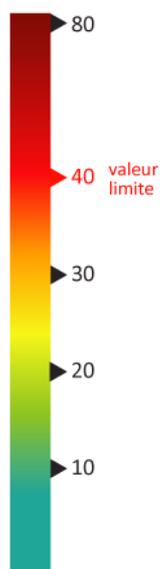
Dioxyde d'azote (NO₂)



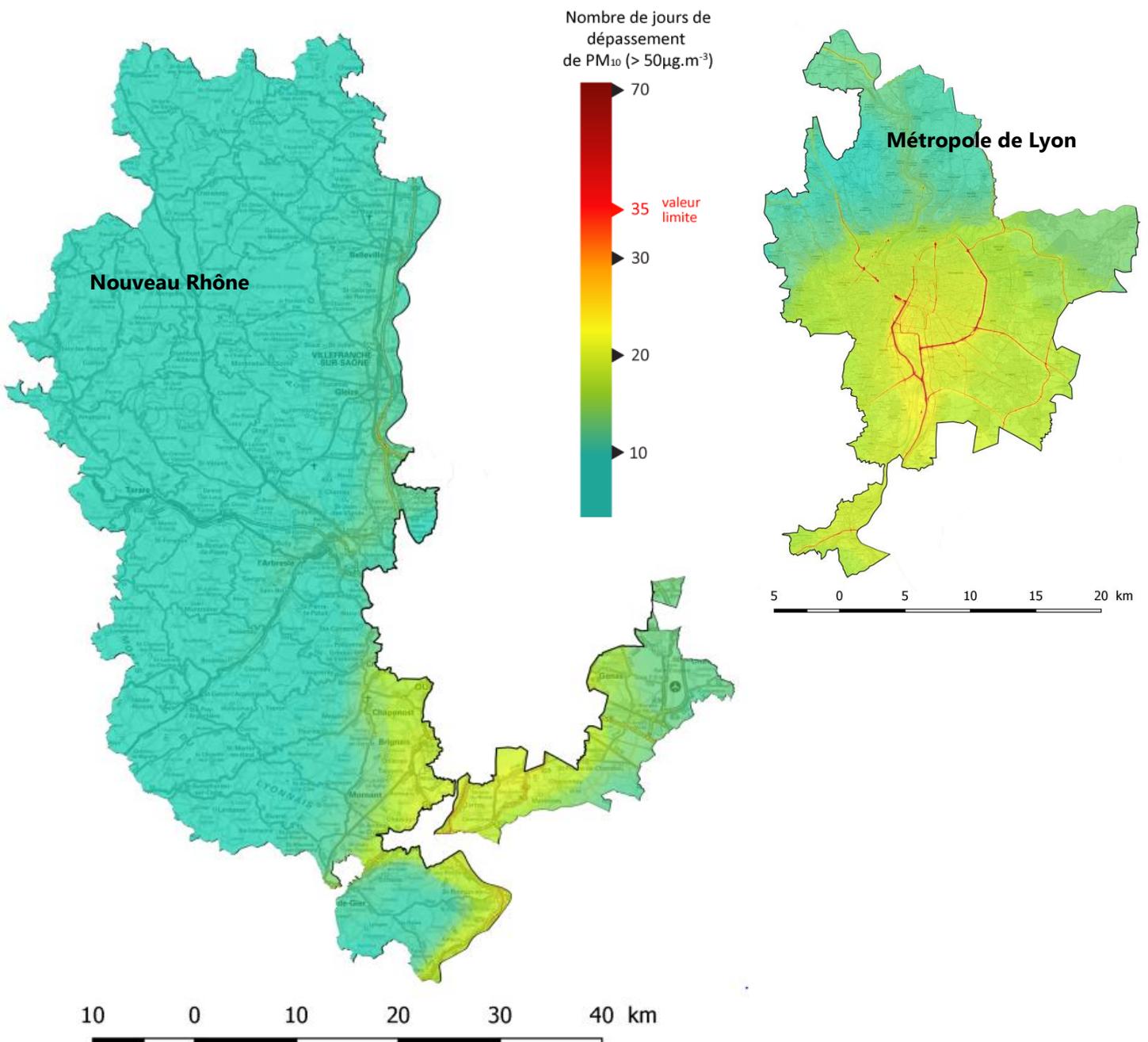
- Le dioxyde d'azote, fortement lié aux émissions routières, est particulièrement problématique dans les zones proches des grandes voiries. Ses concentrations ont diminué en 2016.
- Dans la Métropole de Lyon, 48 000 habitants sont exposés au dépassement réglementaire de la valeur limite annuelle (presque 2 fois moins qu'en 2015), mais seulement 1 000 dans le département du Nouveau Rhône (également 2 fois moins qu'en 2015).

Particules PM10

Moyenne annuelle
de PM₁₀ en µg.m⁻³

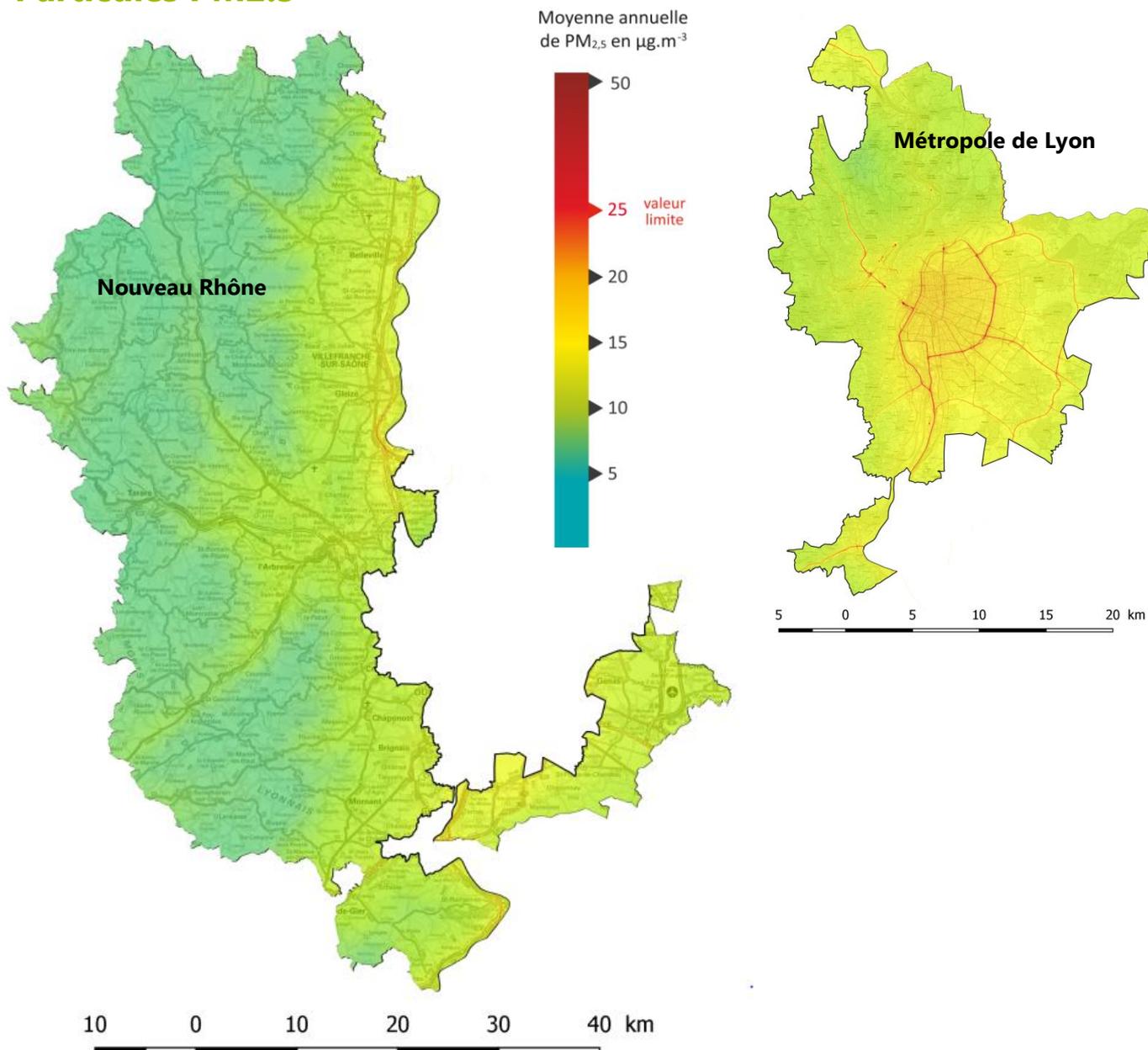


- Même si les abords des principaux axes routiers ont des valeurs supérieures au reste du territoire et sont donc plus sensibles à cette pollution, aucun dépassement réglementaire de la valeur limite annuelle n'a été constaté et les niveaux en 2016 sont en baisse par rapport à ceux de 2015.
- Cependant, sur la quasi-totalité du territoire de la Métropole de Lyon, les niveaux de PM10 sont supérieurs à la valeur recommandée par l'OMS, fixée à 20 µg/m³ en moyenne annuelle : presque 1,2 millions d'habitants sont exposés à des niveaux supérieurs à ce seuil, soit près de 90% de la population de la Métropole, en baisse d'à peine 3% par rapport à 2015.
- Dans le Nouveau Rhône, 90 000 habitants restent exposés au dépassement du seuil de l'OMS, soit 20% du département, en diminution de plus de 70% par rapport à l'année 2015 (316 000 pers.).



- Concernant la valeur réglementaire journalière sur les PM₁₀, contrairement à 2015, aucun dépassement réglementaire n'a été observé sur les stations de mesure.
- Pour autant, l'évaluation des concentrations en PM₁₀ grâce à la modélisation met en évidence des zones à dépassement réglementaire journalier sur la Métropole de Lyon, principalement autour des linéaires routiers : environ 1 000 habitants semblent tout de même exposés contre 7 000 en 2015.
- Dans le Nouveau Rhône, l'évaluation des dépassements journaliers montre une valeur faible, inférieure à une centaine d'habitants.

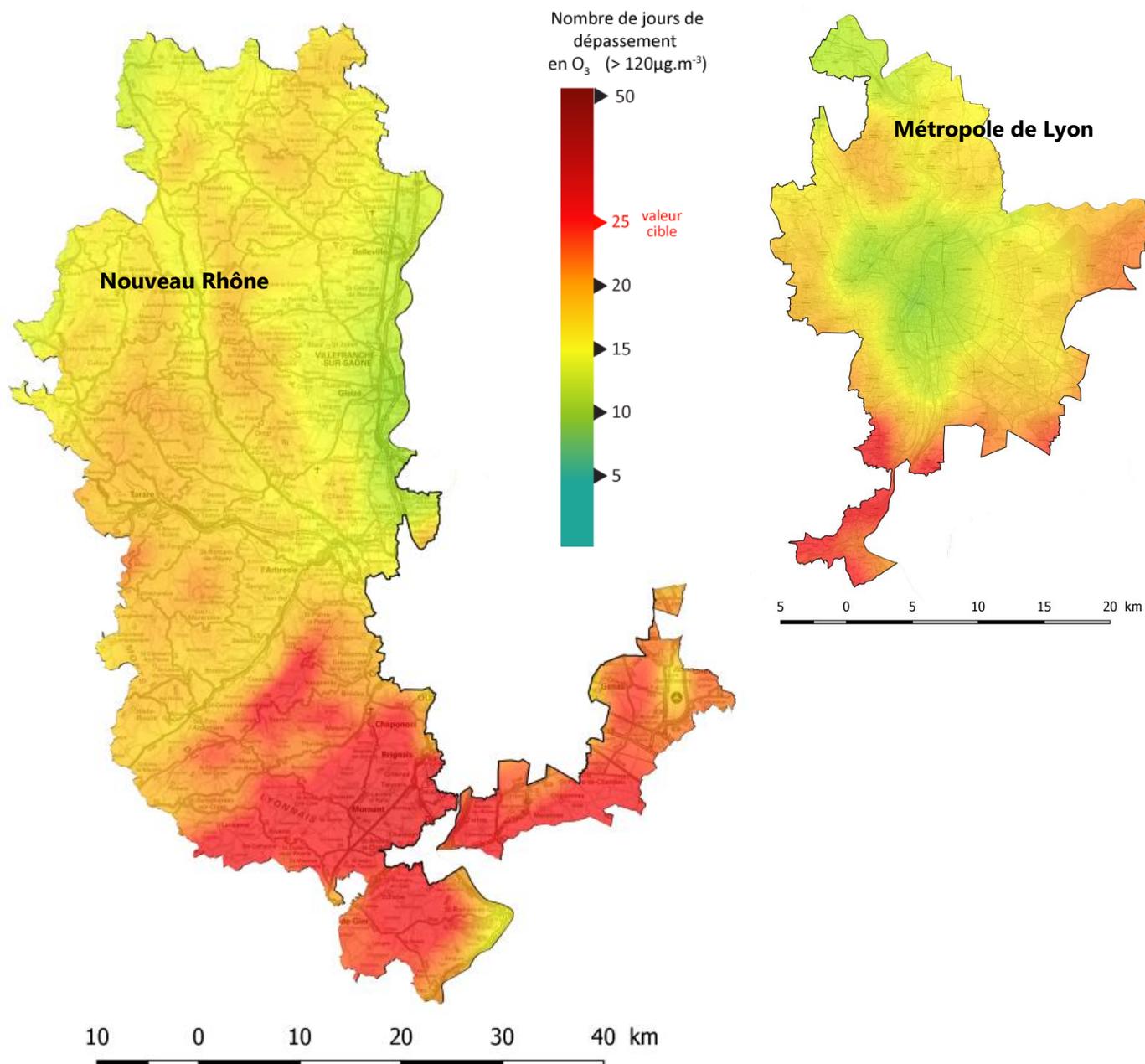
Particules PM2.5



- La valeur réglementaire annuelle est respectée depuis plusieurs années et les concentrations mesurées en 2016 sont en diminution par rapport à 2015, tout comme pour les PM₁₀. Les abords des voiries sont les territoires les plus sensibles à cette pollution particulaire avec des niveaux proches de la valeur réglementaire.
- Toutefois et à l'instar de 2015, la totalité de la population de la Métropole reste exposée à des concentrations moyennes annuelles supérieures à la valeur sanitaire recommandée par l'OMS (fixée à $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$), qui est également un objectif de qualité indiqué par la réglementation française.
- Sur le territoire départemental, il s'agit d'1/3 de la population (290 000 personnes) qui est exposée au dépassement du seuil de l'OMS, en recul d'à peine 10% par rapport à 2015.

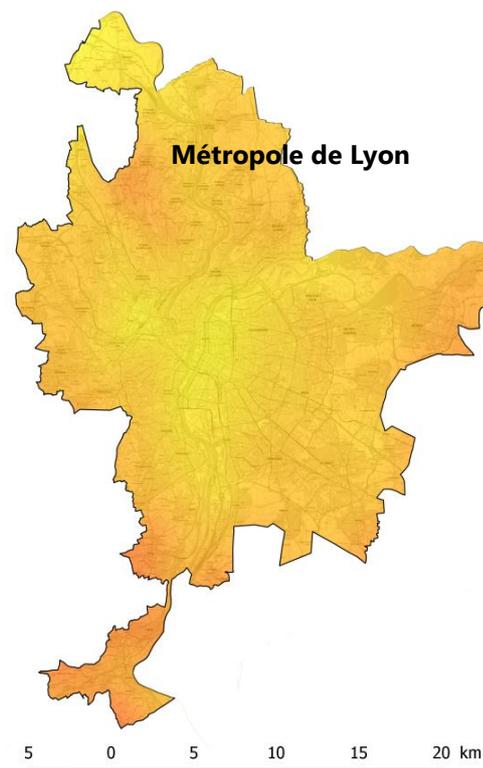
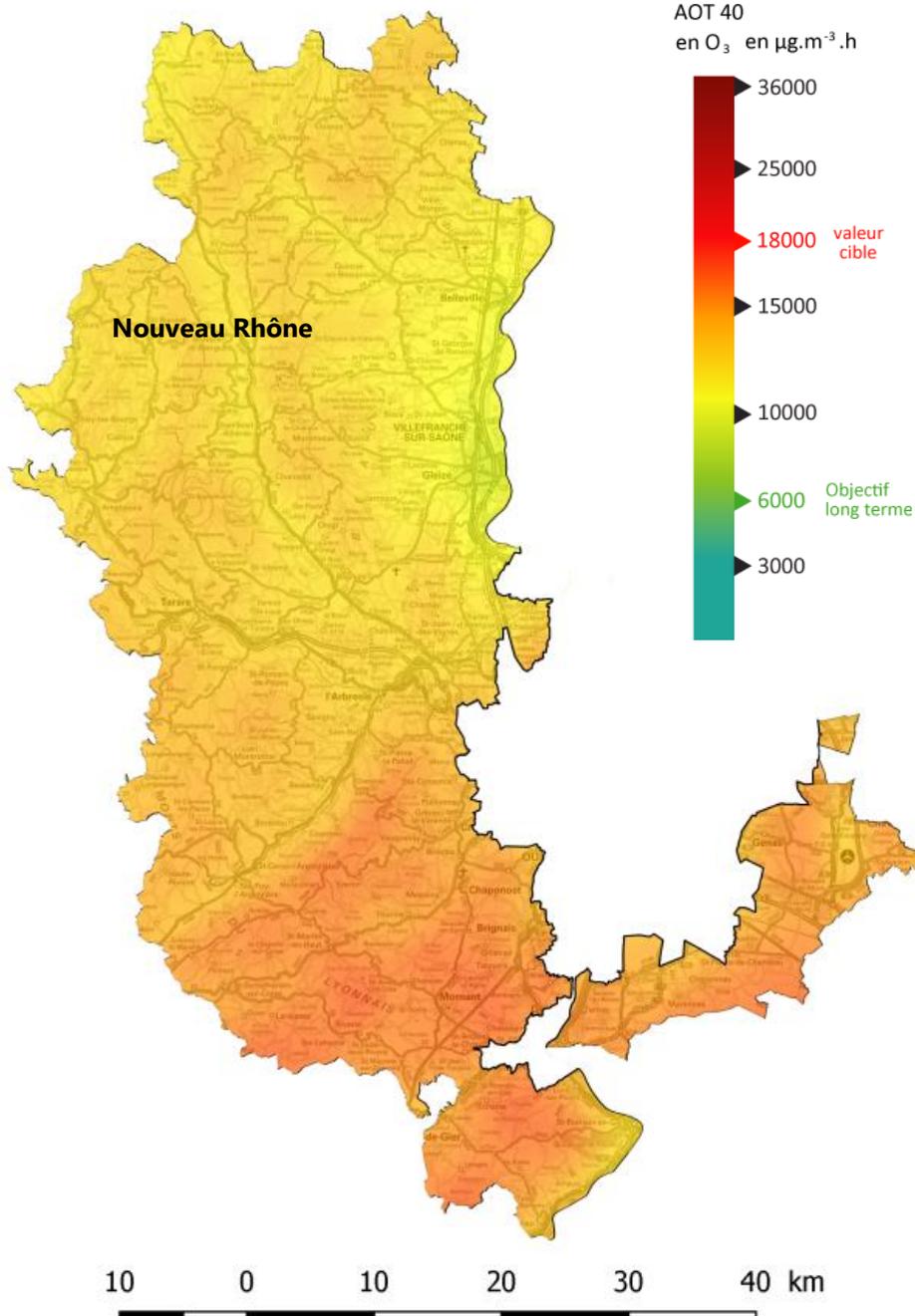
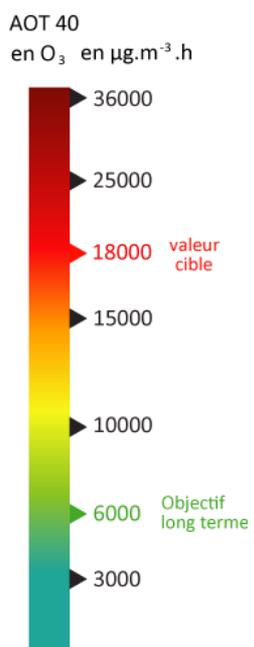
Ozone (O₃)

Valeur Cible pour la SANTE



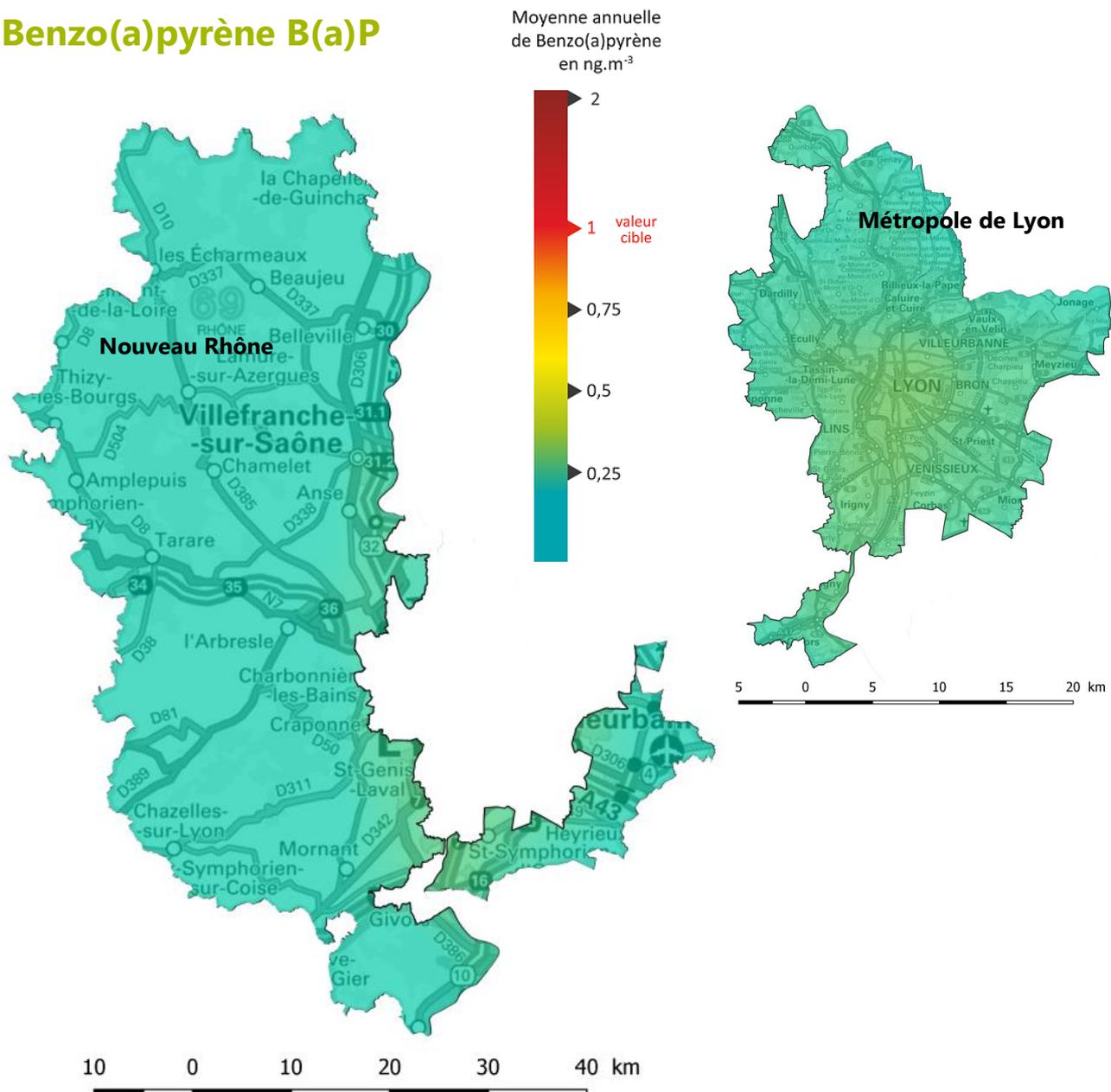
- La présence notable de composés précurseurs, mais aussi la proximité de la vallée du Rhône provoquent la formation d’ozone, qui est plus importante dans la partie sud de ces territoires. En revanche, elle est en diminution en 2016 par rapport à 2015.
- Pour ce polluant, dont la dynamique chimique fait qu’il est détruit par un excès de composés primaires caractéristique des centres-villes, les niveaux maximums sont très souvent localisés en zones périurbaines : seulement 1% des habitants de la Métropole sont exposés à un dépassement réglementaire de la valeur cible pour la santé (6% en 2015), contre 12% pour le Nouveau Rhône, soit près de 50 000 personnes (32% en 2015).
- Toutefois, l’Objectif Long Terme (aucun dépassement de 120 µg/m³ sur 8h) est quant à lui dépassé sur la totalité du territoire.

Valeur Cible pour la VEGETATION



- Cette valeur réglementaire pour la végétation est respectée, comme en 2015, sur la totalité du territoire.

Benzo(a)pyrène B(a)P



- La baisse des niveaux de B(a)P se confirme en 2016, en lien avec la réduction des émissions industrielles pour ce polluant, et la valeur cible annuelle est bien respectée, comme en 2015, sur la totalité du territoire.

2.2. Les épisodes de pollution

La qualité de l'air s'améliore régulièrement depuis plusieurs années. Pour autant, des périodes sensibles persistent, avec des augmentations temporaires mais marquées des taux de pollution. Ces situations de qualité de l'air dégradée sont en grande partie liées à des conditions météorologiques pénalisantes, qui favorisent la formation et l'accumulation des polluants :

- L'absence de vent et l'inversion de températures bloquent les polluants près du sol => situations fréquentes en hiver, occasionnant des pointes en particules et oxydes d'azote
- Des températures très basses obligent à se chauffer davantage => en hiver, hausse des émissions de particules par le chauffage individuel au bois non performant ;
- Des températures assez basses le matin, avec une humidité importante, et une relative douceur et un temps ensoleillé en journée sont propices à des réactions photochimiques conduisant à la formation de polluants => situations rencontrées au printemps, à l'origine de particules dites secondaires ;
- Un fort ensoleillement et des températures très élevées déclenchent des réactions photochimiques conduisant à la formation de polluants => situations rencontrées en été, entraînant la présence de fortes concentrations d'ozone.

Bilan des conditions météorologiques

L'année 2016 fut à nouveau une année chaude, comme la plupart des années depuis 2000. Elle fut marquée par plusieurs événements défavorables à une bonne qualité de l'air :

- Deux épisodes de chaleur, début juillet et fin août ;
- Un record de faible pluviométrie sur les 3 mois de juillet à septembre ;
- Une chaleur record au cours de la première quinzaine de septembre ;
- **Un mois de décembre anticyclonique et exceptionnellement sec, avec des températures de saison mais un déficit pluviométrique record et un mois très ensoleillé.**

En revanche, en début d'année, on notera tout de même plusieurs épisodes de perturbations et de tempête favorables à une bonne qualité de l'air.

Bilan des épisodes de pollution en 2016 dans le Rhône

L'année 2016 se révèle relativement atypique, les onze premiers mois de l'année ont été épargnés par les épisodes de pollution, avec seulement cinq journées durant lesquelles un dispositif préfectoral d'information a dû être activé dans le Rhône.

Aucun épisode persistant n'a été observé durant ces onze mois, avec une seule activation de deux journées consécutives les 9 et 10 juillet 2016 sur le Bassin Lyonnais Nord-Isère en ozone.

En revanche, du 30 novembre 2016 au 18 décembre 2016, un épisode de grande ampleur a concerné essentiellement le bassin lyonnais Nord-Isère sur le département, mais il s'est étendu sur une large partie du territoire régional, voire national.

Les particules PM10 sont à l'origine de 84% des activations et constituent toujours la problématique principale dans le Rhône, les autres activations étant relatives aux niveaux d'ozone (O₃).

Zoom sur l'épisode de pollution de fin d'année

Durant cet épisode de forte ampleur, l'agglomération lyonnaise a connu au mois de décembre 2016, 17 journées de concentrations supérieures au seuil d'information pour les particules fines (PM10).

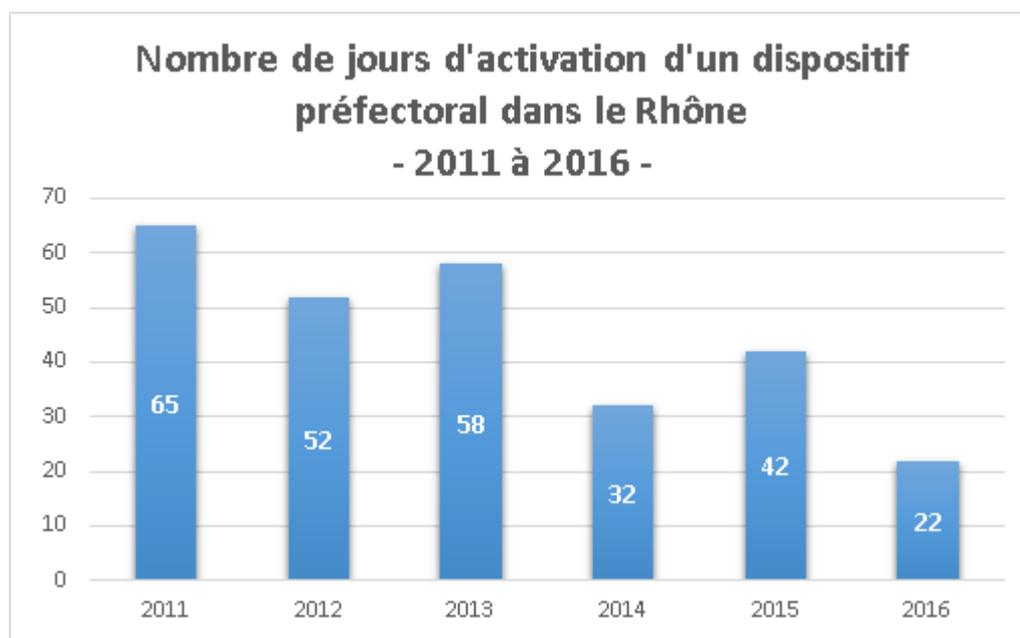
Cet épisode a eu pour origine l'accumulation de particules issues de la combustion (principalement chauffage au bois, transports routiers, industries), majoritairement d'origine locale, associée à des conditions météorologiques froides et stables (absence de vent et inversion de températures).

Les zones urbanisées et la bordure des grands axes de circulation routière ont été systématiquement exposées à de forts taux de particules, les plus fortes valeurs ont donc été enregistrées près des sources, dans le sud lyonnais notamment.

Le caractère exceptionnel de cet épisode a nécessité la mobilisation des acteurs publics pour faire diminuer les émissions dues au trafic routier, avec pour la première fois, la mise en œuvre d'actions de restriction de circulation pour les véhicules particuliers (circulation alternée), dans l'agglomération lyonnaise.

Et par rapport aux années précédentes ?

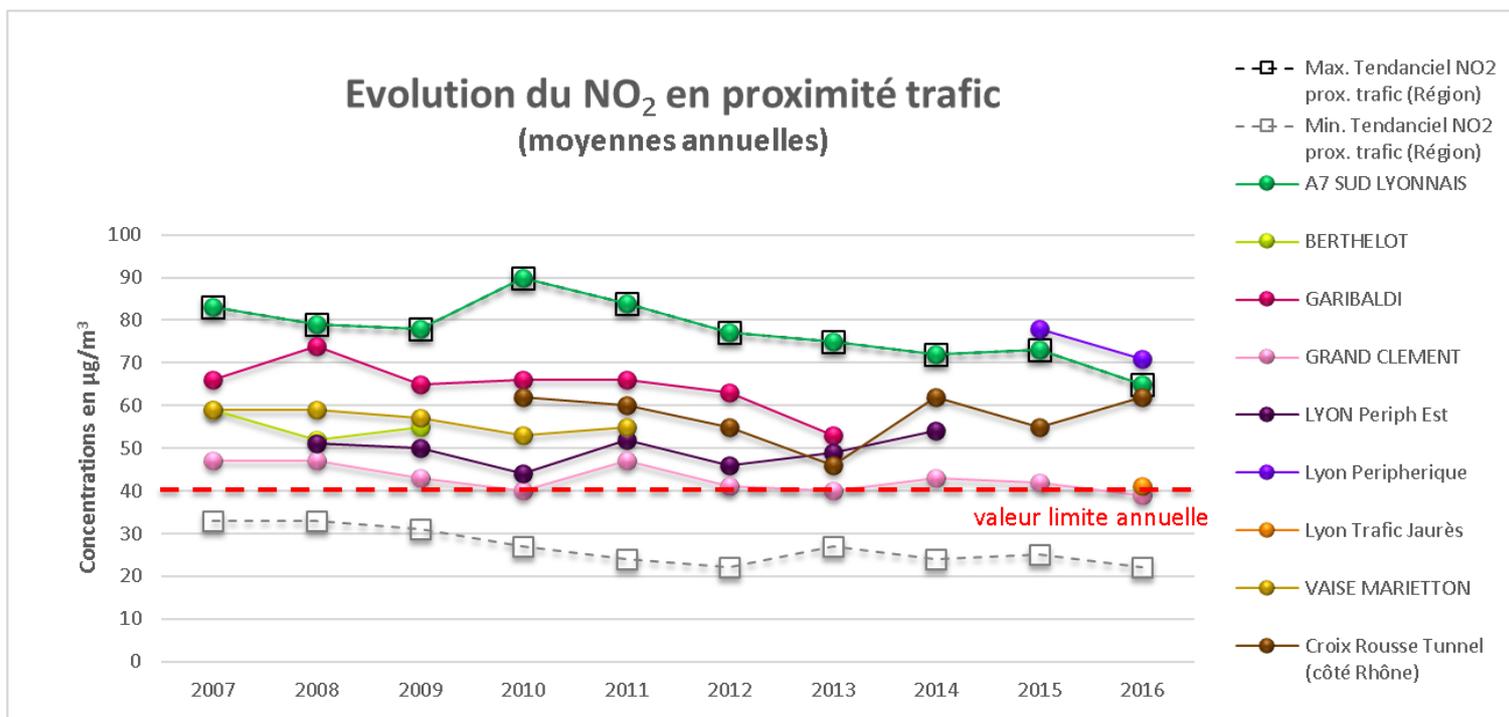
En 2016, dans le Rhône, il y a eu 22 journées d'activation du dispositif d'information ou d'alerte (sur la base d'un dépassement prévu ou constaté) sur le département du Rhône, contre 42 en 2015 et 32 en 2014. Globalement, ce chiffre présente une tendance à la baisse ces dernières années.



2.3. Tendances et évolutions / Niveaux spécifiques

Dioxyde d'azote (NO₂)

Pour ce composé et depuis plusieurs années, les niveaux sont globalement en baisse, mais la valeur limite annuelle réglementaire de 40 µg/m³ n'est pas respectée dans le département, notamment dans les zones proches des grandes voiries :



Remarque : les min et max tendanciels régionaux sont définis avec des mesures existantes depuis une majorité d'années sur les 10 dernières : par conséquent, certains sites nouvellement installés peuvent se trouver hors marge comme « Lyon Périphérique » ci-dessus.

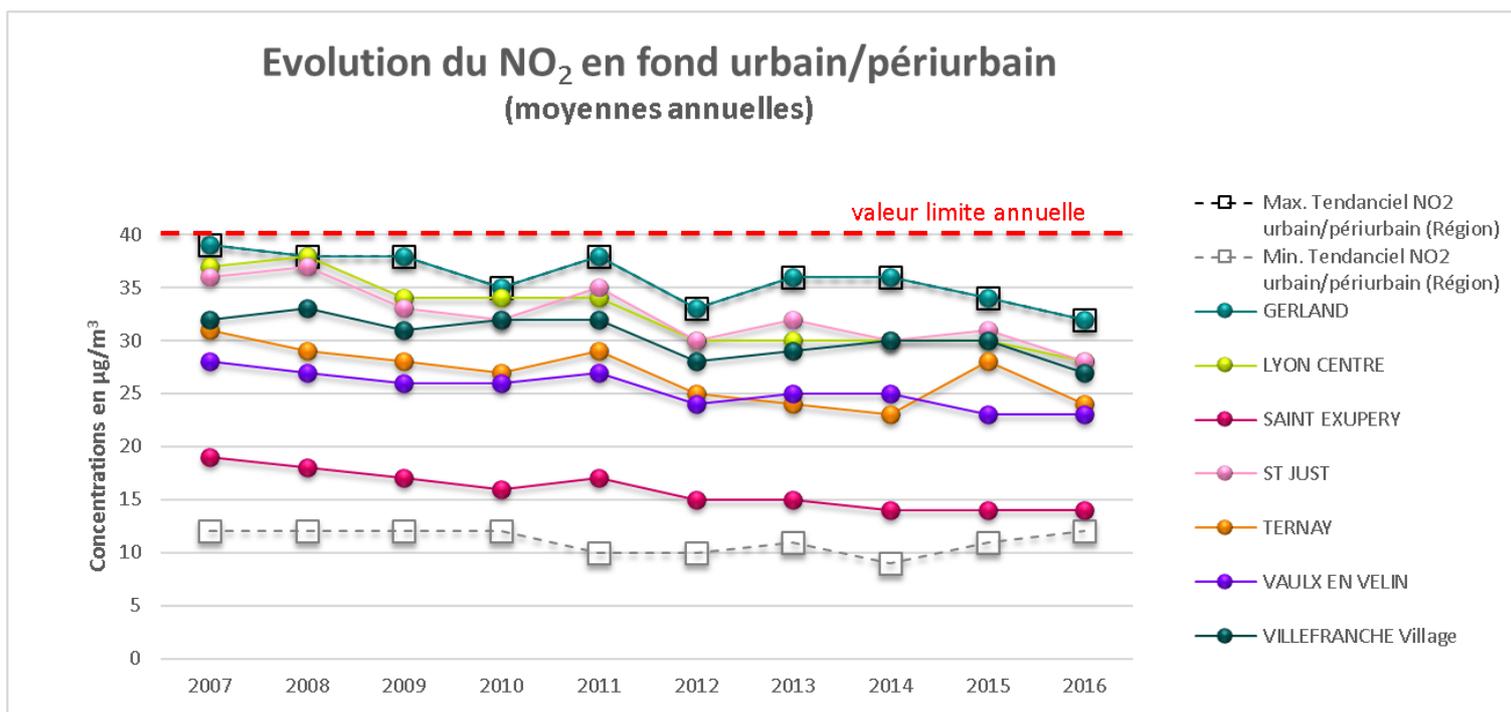
Pour autant, les concentrations diminuent régulièrement ces dernières années : les mesures effectuées le long des axes de centre-ville devraient respecter la valeur réglementaire annuelle à court terme, si les baisses d'émissions se poursuivent.

En bordure des grands axes de circulation, les niveaux de NO₂ restent élevés, avec un écart important vis-à-vis de la réglementation, notamment pour des sites proches des autoroutes et périphériques, ainsi que pour des points particuliers comme le site en sortie Rhône du tunnel de la Croix Rousse : des efforts particuliers de réduction des émissions seront nécessaires pour le respect de la réglementation en ces points.

A noter que dans la Métropole de Lyon, les sites de proximité trafic situés aux abords d'autoroute et du périphérique sont aussi sensibles à la valeur limite horaire (200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 heures par an), qui a été frôlée en 2016 sans avoir été dépassée. Les niveaux observés sur ces sites constituent les maxima de la région.

Concernant les sites implantés en situation de fond et renseignant sur le niveau moyen sur la Métropole de Lyon et l'agglomération de Villefranche, les moyennes annuelles respectent la valeur réglementaire.

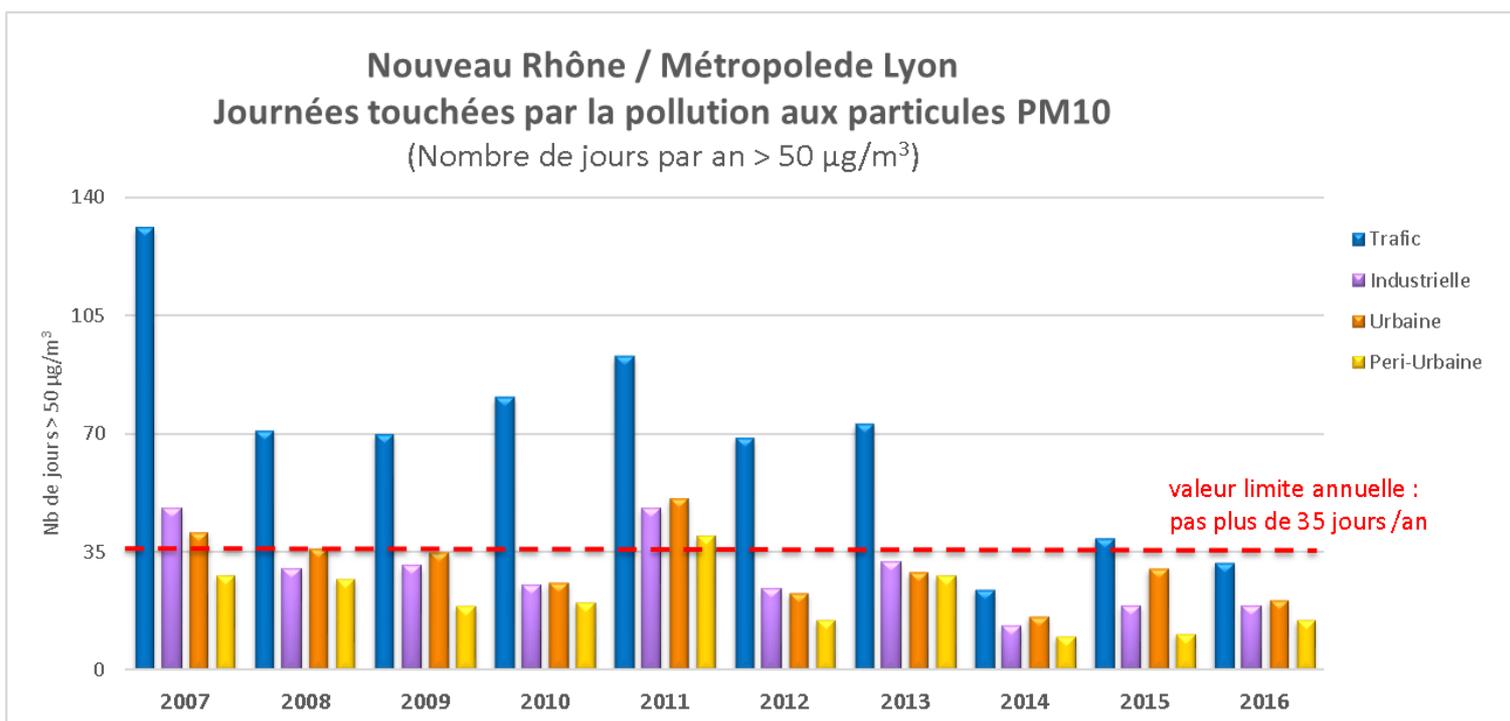
Même si la diminution des niveaux est faible, elle progresse régulièrement : cette réduction du niveau de fond sera un élément positif pour la baisse des concentrations au niveau des sites sous influence trafic.



Particules PM10

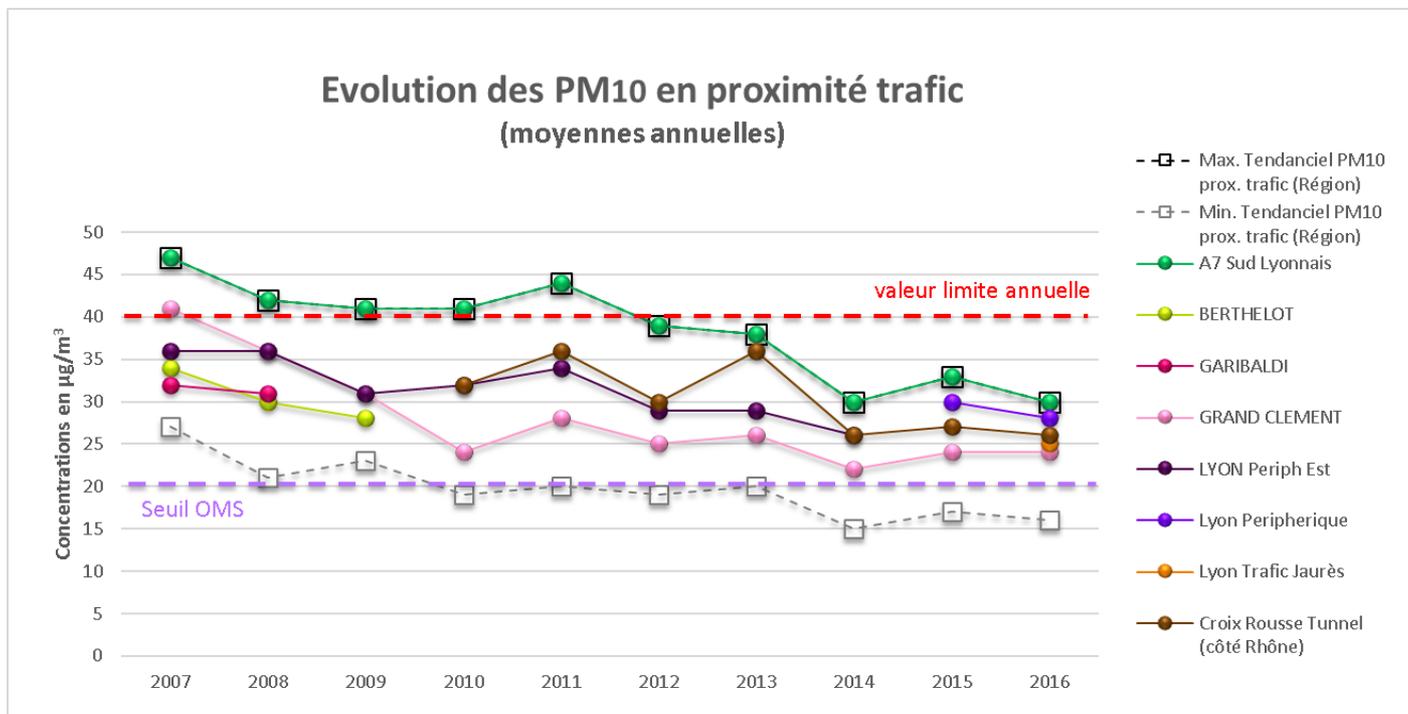
Le problème réglementaire résiduel est lié à la valeur journalière de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à ne pas dépasser plus de 35 jours par an. Cette valeur limite a été dépassée en 2015 sur le territoire lyonnais en proximité des grandes voiries, autoroute et périphérique.

Avec la diminution des niveaux et les conditions météorologiques favorables, il n'y a pas eu de dépassement en 2016 : cette problématique reste sensible mais, si la baisse des niveaux continue dans les prochaines années, cette valeur réglementaire journalière pourrait être respectée à court terme dans la Métropole Lyonnaise.

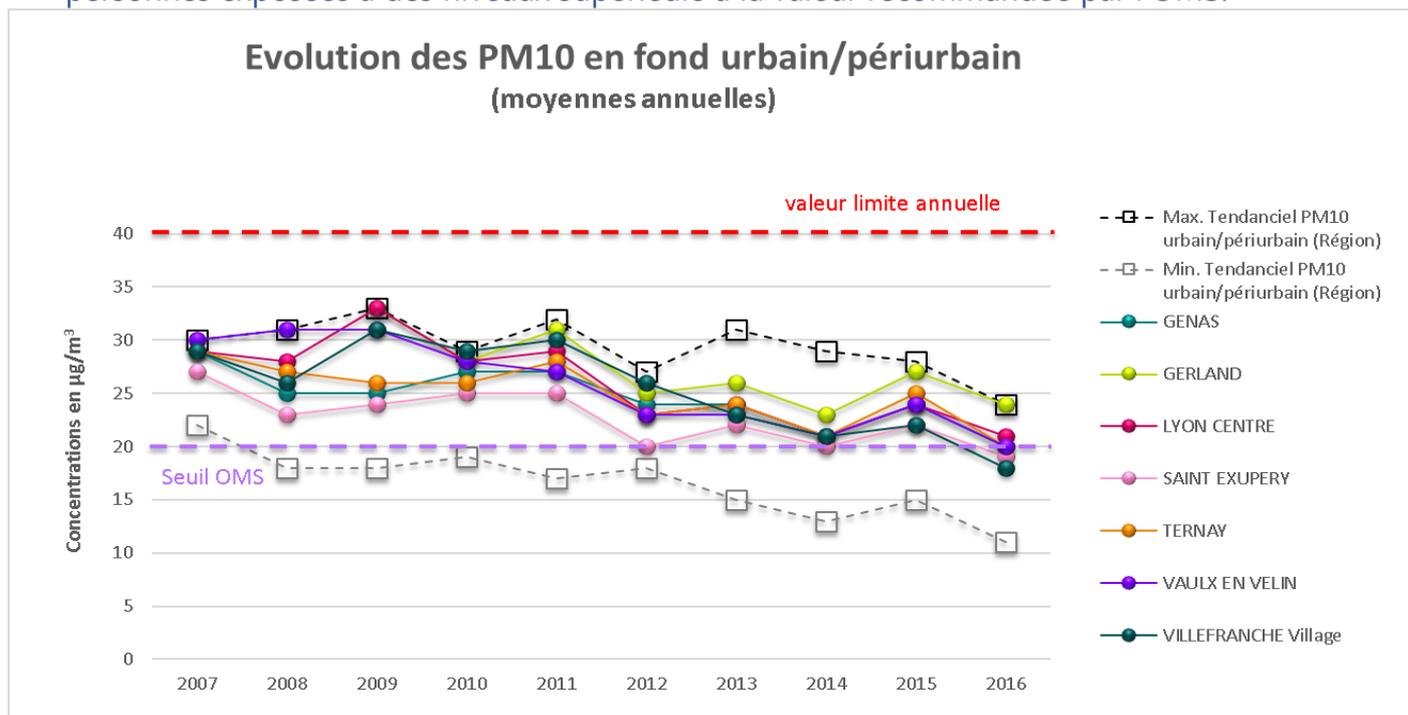


Concernant la valeur limite annuelle de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, elle est respectée déjà depuis plusieurs années, quelle que soit la typologie des stations de mesures.

Cependant, le seuil annuel recommandé par l'OMS est largement dépassé en situation de proximité trafic. De plus, la diminution des niveaux de PM10 pour cette typologie de sites a tendance à stagner et laisse présager une exposition persistante des populations pour l'avenir.



En revanche, la diminution des concentrations de PM10 en zones de fond est plus régulière et permettrait, si cette tendance se poursuit, de réduire de façon importante le nombre de personnes exposées à des niveaux supérieurs à la valeur recommandée par l'OMS.

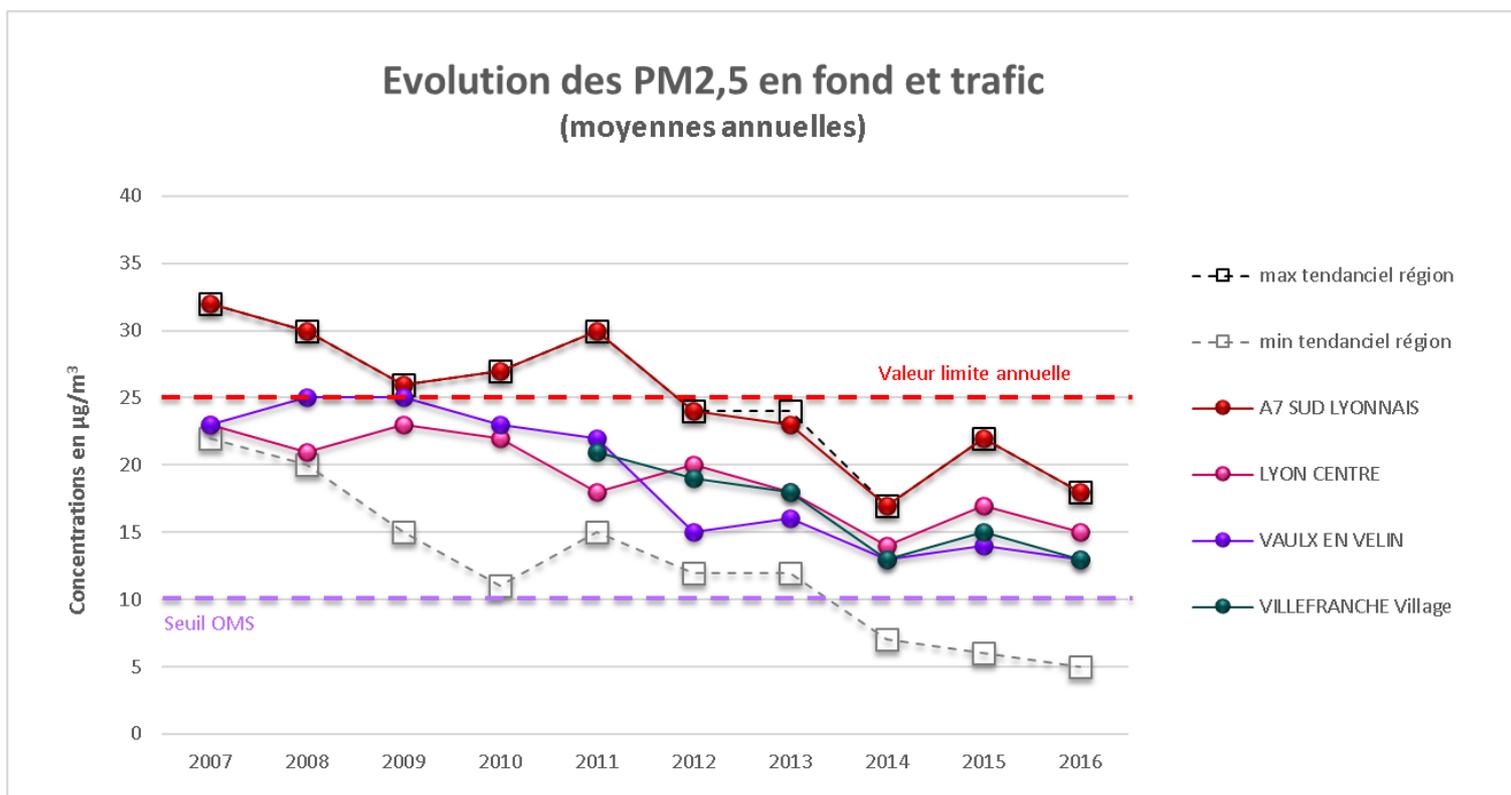


Particules PM2.5

A l'instar des PM10, les moyennes annuelles respectent depuis plusieurs années la valeur limite annuelle, quelle que soit la typologie des sites.

Toutefois, le seuil recommandé par l'OMS est dépassé, que ce soit en situation de fond et encore plus en proximité trafic (site « A7 Sud Lyonnais ») : depuis 2014, l'évolution des moyennes annuelles n'est pas régulière et est globalement stagnante.

Sans mesures de réduction des émissions, le dépassement du seuil annuel de l'OMS risque de perdurer dans les prochaines années, avec une exposition marquée de la population en conséquence.



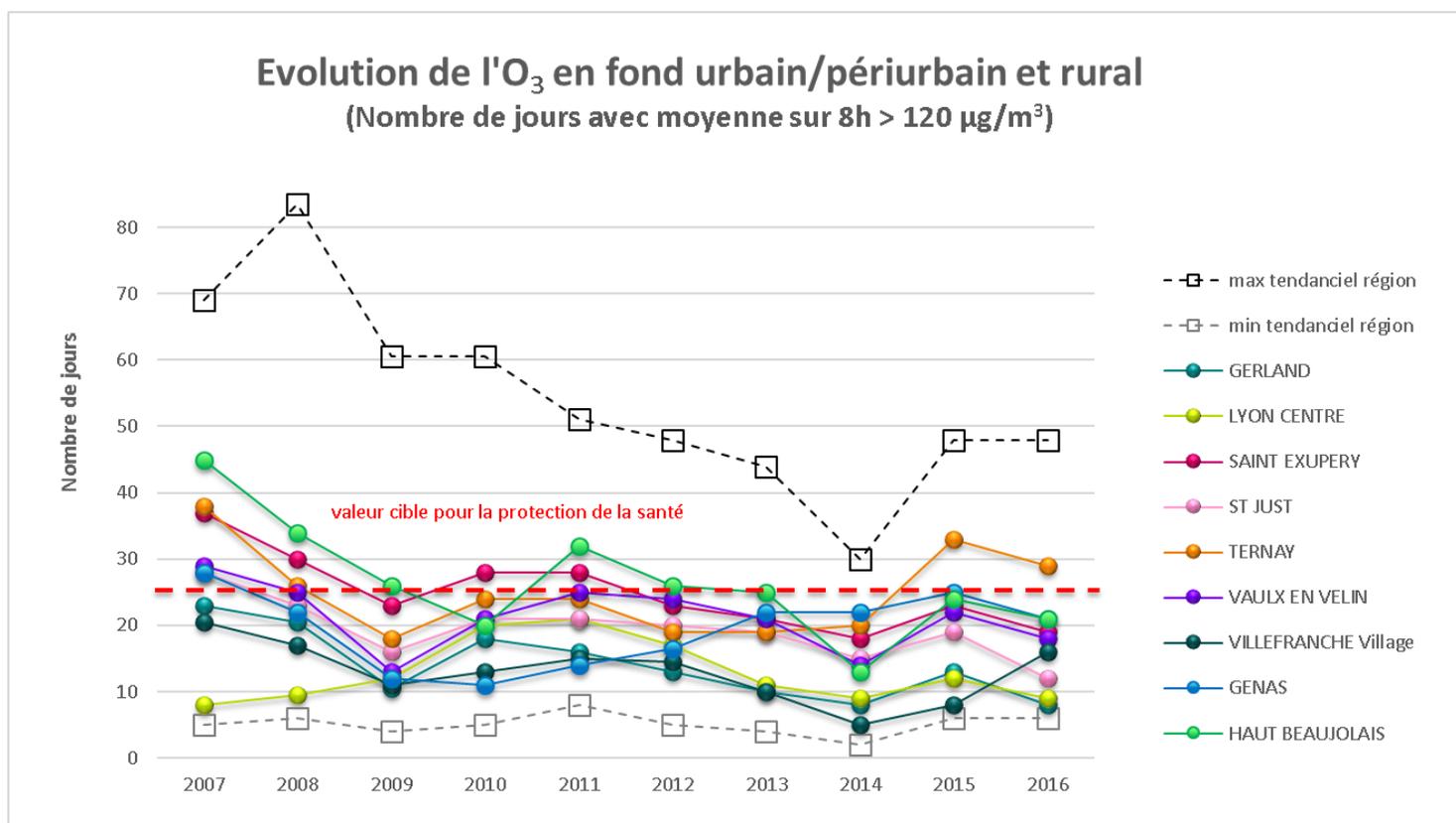
Ozone (O₃)

La Métropole de Lyon est moins touchée par l’ozone que le département du Nouveau Rhône puisque ce polluant secondaire est formé par réactions chimiques et prospère sur des territoires plutôt périurbains et ruraux, car, en centre-ville, il est détruit dès sa formation par les polluants primaires présents en excès

La plupart des sites de la Métropole de Lyon respectent cette valeur réglementaire pour la santé, mis à part le site périurbain de « Ternay », situé au sud, partie de l’agglomération la plus touchée par cette problématique. A noter également que les résultats concernant les sites périurbains de « Genas » et de « St-Exupéry » sont très proches de cette valeur réglementaire.

Dans le territoire départemental, la problématique rurale est traduite par les niveaux du site « Haut Beaujolais », qui n’est pas en dépassement en 2016, mais pourrait le redevenir dans les prochaines années.

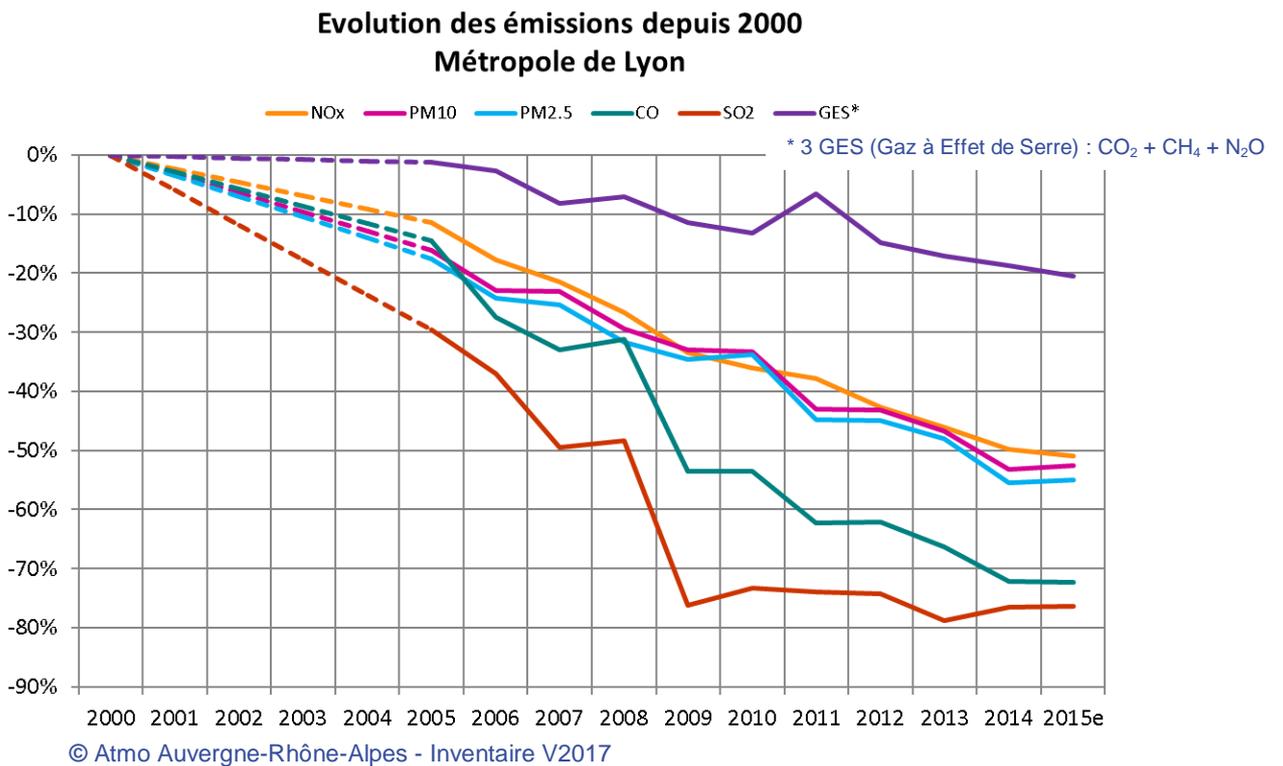
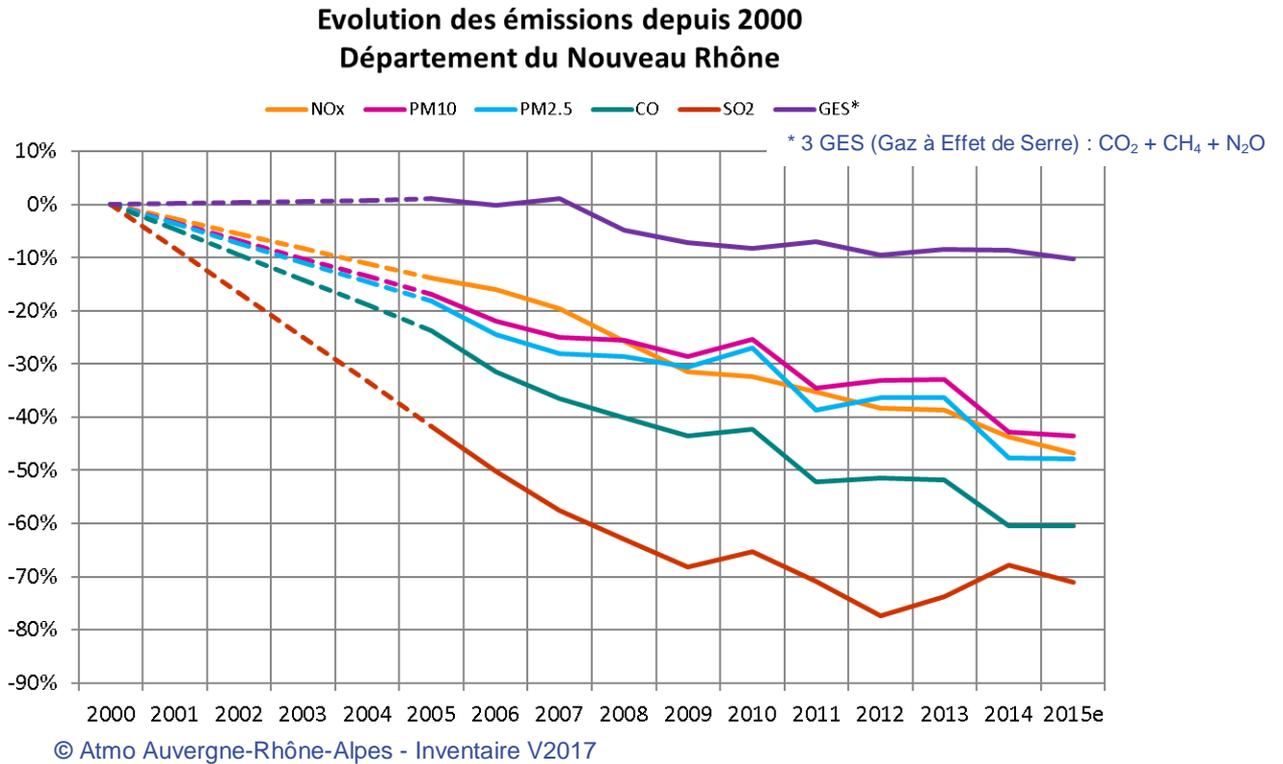
En effet, même si la tendance d’évolution pour ce polluant est en baisse depuis 10 ans, elle est plutôt en stagnation ces dernières années, avec des variations interannuelles qui sont très liées à la météorologie, les périodes estivales chaudes et longues étant particulièrement favorables à des fortes concentrations d’ozone.



3. Leviers et actions

3.1. Sources d'émissions

Evolution 2000-2015



Les émissions de polluants sont en diminution sur la période 2000-2015 :

- Pour les **PM10** et les **PM2.5**, la baisse observée sur plusieurs années est imputable au secteur résidentiel (renouvellement progressif des appareils individuels de chauffage au bois), au transport routier (renouvellement du parc automobile, avec la généralisation des filtres à particules à l'ensemble des véhicules neufs à partir de 2011) et à l'industrie (amélioration des procédés de dépollution, fermeture de certains sites ou réduction d'activité).

A cette tendance à la baisse sur le long terme viennent s'ajouter des fluctuations annuelles en lien direct avec les variations de la rigueur climatique, qui conditionnent les besoins en chauffage et les consommations de combustible associées, en particulier le bois de chauffage. C'est ainsi que sur le territoire du Nouveau Rhône les émissions sont plus fortes en 2010 et 2013, années marquées par des hivers plus froids.

- Pour les **NOx**, la baisse significative observée depuis 2000 est surtout liée aux secteurs de l'industrie et du transport routier : le point d'inflexion visible en 2009 sur l'évolution temporelle des émissions est la résultante d'un effet de la crise sur ces 2 secteurs.

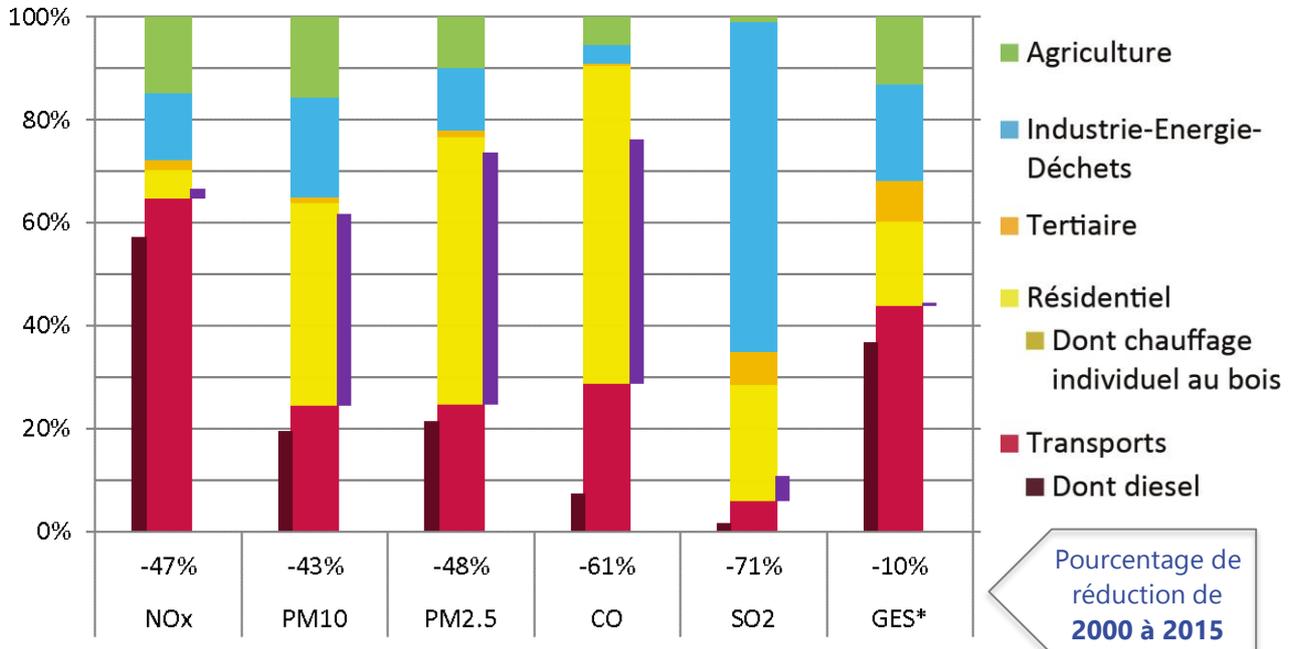
La diminution des émissions industrielles, principalement entre 2005 et 2010, est en grande partie imputable à une efficacité grandissante des technologies de dépollution (afin de répondre à la réglementation).

La diminution des émissions du transport routier (en raison du renouvellement du parc automobile) est en partie contrebalancée par l'augmentation des distances parcourues.

- Pour le **CO**, la baisse des émissions est consécutive à des gains réalisés sur les secteurs du résidentiel et des transports routiers, en particulier grâce à l'amélioration technologique des systèmes de chauffage (rendement) et des véhicules routiers.
- La baisse des émissions de **SO₂**, moins marquée depuis 2009, est majoritairement liée à la diminution des émissions de l'industrie et des transports routiers en raison du renforcement de nombreuses réglementations (telles que la réduction de la teneur en soufre des combustibles ou la sévèrisation des limites d'émission). Cette diminution est cependant irrégulière en raison des variations d'émissions de certains établissements industriels.
- La baisse des émissions de **GES** est sensiblement inférieure à celles observées pour les polluants atmosphériques, du fait d'une consommation d'énergie soutenue jusqu'à 2005. La crise économique de ces dernières années a toutefois contribué à une diminution plus marquée à partir de 2009 dans le secteur de l'industrie. L'évolution vers un mix énergétique de moins en moins carboné, combinée à des politiques volontaristes de rénovation thermique et de report modal vers les transports en commun, expliquent la baisse observée dans les autres secteurs.

Détail des émissions 2015

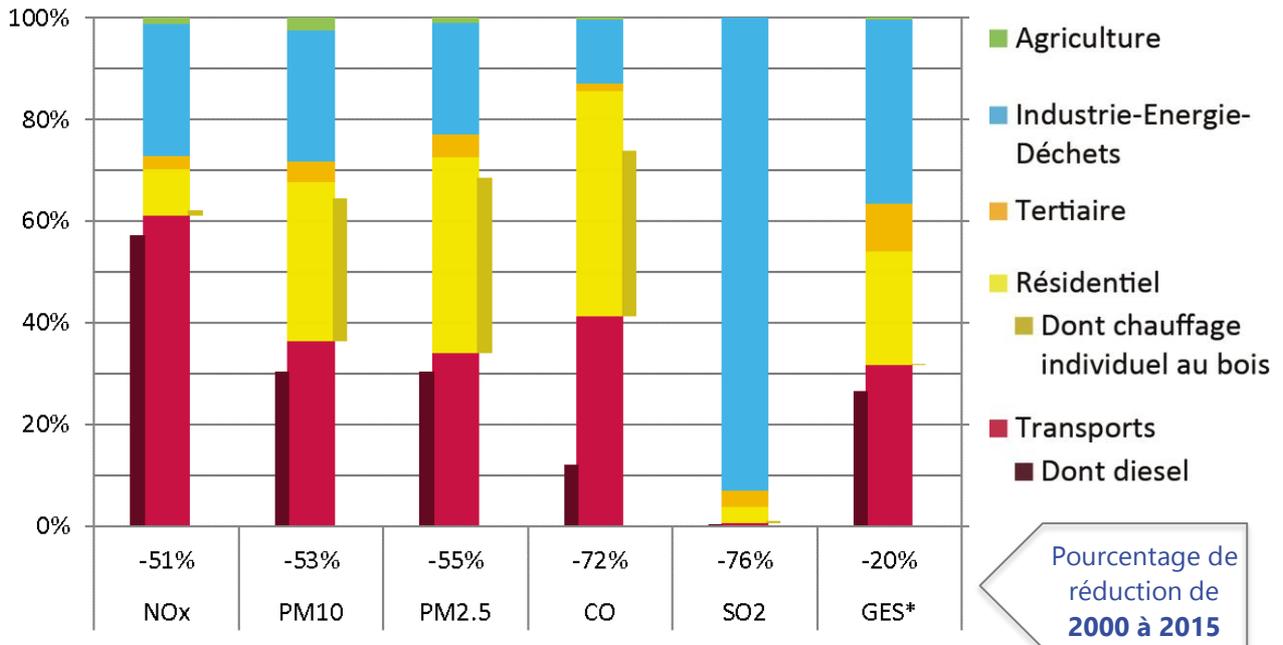
Contributions par secteurs d'activités - Emissions 2015
Département du Nouveau Rhône



© Atmo Auvergne-Rhône-Alpes - Inventaire V2017

* 3 GES (Gaz à Effet de Serre) : CO₂ + CH₄ + N₂O

Contributions par secteurs d'activités - Emissions 2015
Métropole de Lyon



© Atmo Auvergne-Rhône-Alpes - Inventaire V2017

* 3 GES (Gaz à Effet de Serre) : CO₂ + CH₄ + N₂O

TRANSPORTS : le secteur des transports demeure le principal émetteur de NOx dans le département du Nouveau Rhône et la Métropole de Lyon, avec deux tiers des émissions, dont environ 90% est imputable aux véhicules Diesel. La contribution de ce secteur aux émissions de GES est également prépondérante (plus de 40% dans le département du nouveau Rhône) en lien avec la consommation quasi exclusive de combustibles fossiles. Les contributions de ce secteur aux émissions des autres polluants présentés sur le diagramme sont plus modérées.

En comparaison avec la Métropole Lyonnaise, les contributions du transport aux émissions de particules et de CO sont plus faibles dans le département du Nouveau Rhône car le poids du chauffage dans le secteur résidentiel (principalement responsable de l'émission de ces deux catégories de polluants), tend à réduire la part du routier dans le bilan global.

RÉSIDENTIEL : dans le département du nouveau Rhône, le chauffage individuel au bois est l'émetteur majoritaire de particules puisqu'il représente un tiers des émissions de PM10 et la moitié des émissions de PM2.5. Sur ce territoire, le secteur résidentiel participe également significativement aux rejets de CO dans l'atmosphère (environ un tiers des émissions), en raison de l'usage de chauffage au bois dans les logements individuels.

Ces proportions sont plus faibles dans l'agglomération lyonnaise, ce qui révèle une moindre utilisation du bois de chauffage (proportion de l'habitat collectif, moins consommateur de bois de chauffage, plus élevée en zone urbaine).

TERTIAIRE : le secteur tertiaire impacte peu les émissions de polluants dans le département du Nouveau Rhône. C'est pour les GES que sa part est la plus élevée, atteignant 8%.

Dans l'agglomération lyonnaise, les contributions de ce secteur sont légèrement plus significatives (9% pour les GES) en lien avec une plus forte concentration des activités tertiaires en zone urbaine (hôpitaux, banques, universités, centres commerciaux, etc.).

INDUSTRIE/ENERGIE/DECHETS : à l'exception du SO₂, le secteur de l'industrie, de l'énergie et des déchets n'est jamais majoritaire dans le bilan territorial des émissions du département du Nouveau Rhône (contributions inférieures à 20%).

Sa contribution est sensiblement plus importante dans l'agglomération lyonnaise.

Si l'on considère le SO₂, les contributions deviennent très significatives dans les deux territoires, plus particulièrement dans la Métropole de Lyon du fait de la densité du tissu industriel (raffineries, industries chimiques, laboratoires pharmaceutiques, etc.).

AGRICULTURE : les émissions polluantes agricoles sont relativement modérées dans le Nouveau Rhône, avec une contribution inférieure à 15% pour tous les polluants considérés. La part de ce secteur est plus marginale dans la métropole lyonnaise où les activités de culture et d'élevage sont très peu implantées.

3.2. Plans d'actions sur le territoire

Les collectivités et parties prenantes du territoire ont engagé des plans d'action en lien avec la qualité de l'air :

Le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise (PPA de Lyon), conduit par l'Etat et en vigueur depuis février 2014 a pour objectif de faire diminuer les niveaux de particules en suspension et de dioxyde d'azote en deçà des seuils réglementaires et de réduire l'exposition de la population et des écosystèmes, via des actions pérennes sur l'ensemble des secteurs d'activités à enjeux.

Le SYTRAL conduit depuis 2015, en concertation avec les principaux acteurs du territoire, les travaux de révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU) de Lyon. Ce plan définit les orientations de la politique des déplacements de l'agglomération à moyen et long terme et les actions à mettre en œuvre entre 2017 et 2030. La mobilité est un enjeu majeur sur le territoire, du point de vue de l'impact sur les émissions de polluants, notamment pour le dioxyde d'azote et les particules en suspension. Les parties prenantes ont été sensibilisés aux enjeux de qualité de l'air, qui a pris place dans les débats. Ceci devrait participer à une meilleure prise en compte de la qualité de vie dans le projet de PDU qui est soumis à consultation et enquête publique du 15 mai au 20 juin 2017, pour une adoption du plan prévue fin 2017.

En juin 2016, la Métropole de Lyon a lancé son plan d'action pour la qualité de l'air, [le Plan Oxygène](#), et s'engage via des actions concrètes sur les transports, l'habitat et l'économie, pour améliorer l'air que nous respirons et invite chaque habitant à prendre conscience de son propre impact sur la qualité de l'air et en citoyen responsable, à modifier ses comportements. Parmi les actions phares proposées par la Métropole, en lien avec l'appel à projet « Villes respirables en 5 ans », devraient notamment émerger :

- une « zone à faible émissions » visant les poids lourds et les véhicules utilitaires les plus polluants, avec une concertation prévue dès l'automne 2017
- une incitation au renouvellement des chauffages individuels au bois non performants,
- un soutien aux innovations pour des technologies plus propres et la mobilisation d'entreprises numériques et start-up pour faire émerger de nouveaux services à destination du grand public.